

Compte rendu de la séance du 19 juin 2017

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - TOURNAYRE Olivier - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - COTE Cécile - FALAISE Jean-Jacques - JAYR Jacqueline - CHENE Lydie - DELORME Bertrand

ABSENTS EXCUSES : DONGUY Brigitte - TREIBER-FERBER Edna -BEAUDET Florence - BERGHMANS Laurence - BONNARD Yvon –

ABSENTS :

Date de la convocation : 12 juin 2017

Secrétaire de séance : Cécile COTE

PROGRAMME de VOIRIE 2017 : choix de l'entreprise

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour les travaux de voirie 2017. La commission voirie/travaux s'est réunie suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres, à 19 H 30 le 19 juin 2017.

Olivier TOURNAYRE présente le tableau de classement des offres selon les critères du règlement

N° pli	ENTREPRISES	MONTANTS VERIFIES H.T.	NOTE FINANCIERE	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTALE	Classement proposé	PROPOSITION
1	EUROVIA/SOCATRA/FALAISE	94 958,08	3,90	3,60	7,50	3	recevable
2	COLAS	76 572,25	6,00	4,00	10,00	1	recevable
3	SN2V	81 545,11	5,29	1,60	6,89	4	recevable
4	SOCAFL	85 749,00	4,78	3,20	7,98	2	recevable

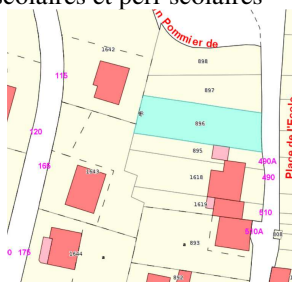
Il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant total de travaux de 76 572,25 € H.T. soit 91 886,70 € T.T.C., l'estimation s'élevant à 101 690,50 € H.T.. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2017, qui débuteraient mi-août.

TERRAINS

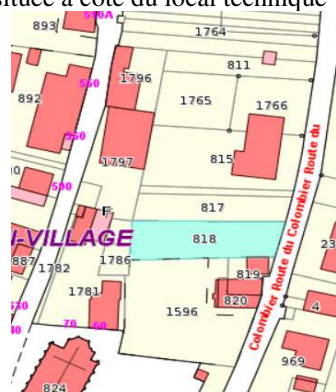
- Proposition d'achat de terrains de la succession GODARD/JANTON

Le maire rappelle au conseil municipal que Madame GODARD née JANTON Nicole était propriétaire de différents terrains situés au « Village » qu'elle n'a jamais voulu vendre à la commune. Suite à son décès, dans le cadre de sa succession, il a été demandé à l'étude de Maîtres DUBOIS et BAILLY-JACQUEMET, notaires à Pont d'Ain, par l'intermédiaire de l'EPF d'intervenir en vue de savoir si deux parcelles de terrain mitoyennes de terrains communaux, seraient à vendre par Viviane et Isabelle GODARD, filles de la défunte. Il s'agit de

- ⇒ Parcelle F 896 d'une superficie de 504 m² située à côté des deux terrains sur lesquels sera implanté le futur bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires

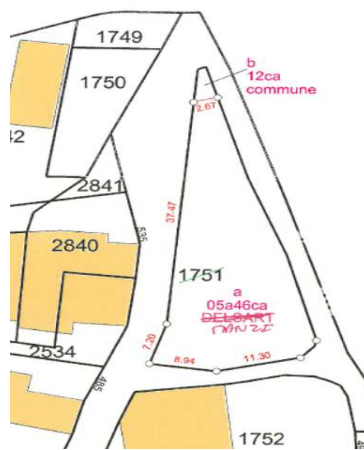


- ⇒ Parcelle F 818 d'une superficie de 792 m² située à côté du local technique



Il fait part au conseil municipal que les héritières sont d'accord pour vendre à la commune de Saint Martin du Mont les deux parcelles. A savoir, la parcelle F 896 au prix de 35,00 le m² (initialement 45,00 €) et la parcelle F 818 au prix de 15,00 € le m² (initialement 35,00 €). Le maire rappelle au conseil municipal que des crédits avaient été inscrits au Budget Primitif 2017 en vue de cette éventuelle transaction. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir ces deux parcelles au prix de 35,00 € et 15,00 € le m². Il autorise le maire à signer toutes pièces et tous actes relatifs à cette affaire et à son règlement.

- Le maire fait part au conseil municipal que la parcelle cadastrée section C 1751 située à Gravelles le Haut appartenant à monsieur et madame MANZI a été bornée en vue de vente. Après visite sur le terrain la partie située à l'angle du chemin de la tour et du chemin des Bésautes soit environ 12 m², pourrait être détachée et cédée à la commune à l'euro symbolique.



Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la cession à l'euro symbolique de 12m² de terrain détaché de la parcelle C n°1751 à intervenir entre la commune et monsieur et madame MANZY. La rédaction de l'acte sera confiée à l'étude de Maître BREUIL.

CONSTRUCTION BATIMENT D'ACTIVITES SCOLAIRES et PERI-SCOLAIRE : dépôt du permis de construire

Présentation en 3D est faite des plans du projet de construction du bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaire. Il est retenu une croupe au lieu de 2, modification des ouvertures avec baies vitrées, et escaliers sans verrière.

Le conseil municipal après étude du projet et des modifications faites, autorise le maire à déposer le dossier de demande de permis de construire.

D'autre part, le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rectifier la délibération relative à la demande de subvention et notamment sur le plan de financement :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| - acquisition des terrains (EPF) | 12 2191,05 € H.T. |
| - construction | 331 414,37 € H.T. |
| - honoraires | 39 875,93 € H.T. |

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE année 2017-2018

Le maire présente au conseil municipal le bilan financier du restaurant scolaire année 2016-2017 :

17 380 repas ont été et seront servis d'ici le 7 juillet 2017, contre 16 369 l'année scolaire précédente soit une différence de 1 011 repas, due en partie à l'augmentation du nombre d'élèves à l'école.

225 repas majorés ont été comptabilisés ainsi que 42 repas adultes.

soit dépenses : **74 564.70 €** recettes : **73 296.60 €**

coût d'un repas **4.29 €** soit à la charge de la commune : **0.07296 €** par repas soit un total de **1 268.10 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les tarifs pour la rentrée scolaire 2017-2018,

- Tarif normal 4,20 € fixé à 4,30 €
- Tarif majoré 1,00 € (pour repas non prévu dans les délais d'inscription) soit 5,30 €
- Tarif adulte 6,00 € fixé à 6,50 €
- Tarif majoré 1,00 € (pour repas non prévu dans les délais d'inscription) soit 7,50 €

PROVISIONS CHAUFFAGE hiver 2017-2018

Le maire informe le conseil municipal qu'une indemnité de chauffage est versée pendant 10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année, par les différents locataires des appartements communaux et par le restaurant « La Cour de Récré ». L'arrêt des comptes et consommations se fait au 30 juin, et suivant les acomptes versés, une régularisation en plus ou en moins est faite en juillet et/ou août.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe les indemnités de chauffage pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.

- ⇒ Appartement Ecole primaire Mme FALAISE Catherine provision versée 2 000 € dû 1 573,20 € proposition 2 000 € soit 200 € par mois
- ⇒ Appartements et local chauffés par la Mairie

Appartement sud au-dessus de la mairie

Madame CARON Laurence

provision versée 1 500 € dû 1 317,68 € proposition 1 500 € soit 150 € par mois

Appartement nord au-dessus de la mairie

Mme BERNARD-GUILLERMINET

provision versée 1 200 € dû 1 042,56 € proposition 1 200 € soit 120 €

Appartement en face de la mairie

Madame DAMIEN Nathalie

provision versée 1 200 € dû 999,12 € proposition 1 200 € soit 120 € par mois

Restaurant « la Cour de Récré »

provision versée 2 160 € TTC soit 1 800 € H.T. dû 2 037,27 € T.T.C soit 1 697,73 H.T.

proposition 2 160 € T.T.C soit 1 800,00 H.T

TRAVAUX DIVERS :

- Sécurisation arborisation de la place de la salle des fêtes : lancement de la consultation
le maire rappelle au conseil municipal le report de la réalisation des travaux de sécurisation et de l'arborisation de la place de la salle des fêtes du fait de la construction des logements de Bourg Habitat. Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte l'avant-projet et le dossier de consultation des entreprises et autorise le maire à lancer la consultation, avec une remise des plis début septembre et commencement des travaux le 9 octobre pour une durée de 5 semaines.

- Agrandissement et restructuration de la salle multi-activités : demande de subvention auprès du conseil régional et du conseil départemental

Le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de déposer avant le 30 juin les dossiers de demandes de subvention pour les mises aux normes thermiques et acoustiques de la salle multi-activités (salle des fêtes) avec un projet d'extension à l'ouest pour déplacer le bar actuel, réaménagement de la cuisine, remplacement de la chaudière à fuel. Travaux à réaliser au 2^{ème} semestre 2018 et 2019.

Coût de l'opération

- Honoraires et bureaux d'études 85 000,00 € H.T.
- Travaux 650 000,00 € H.T.

Financement se présentant ainsi

- Subvention conseil régional 15 % 110 250,00 € H.T.
- Subvention conseil départemental 15 % 110 250,00 € H.T.
- Crédits à inscrire aux budgets 2018 et 2019 514 500,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement et sollicite l'aide financière de la région et du conseil départemental

URBANISME et DROIT de PRÉEMPTION

Les dossiers d'urbanisme seront vus en commission le mercredi 21 juin à 19 H.

Droit de préemption urbain :

Pour information DIA reçues et renvoyées aux notaires dans le cadre de la délégation au maire

- vente terrain à Soblay

Permis de construire :

- construction d'une maison d'habitation à Salles

Déclaration préalable :

- démolition partielle de mur de clôture pour création d'un portillon à Confranchette le Haut
- création d'une véranda et d'un abri couvert à Salles
- construction d'un abri de jardin chemin de la Lie
- construction d'une piscine à Confranchette le Haut

Certificat d'urbanisme :

- CUa d'information à Confranchette le Haut
- CUa d'information à Soblay
- CUa d'information à Gravelles

COMPTE-RENDUS de REUNIONS

- Commission scolaire :

Compte rendu est donné du conseil d'école : sorties scolaires, mise en place d'un projet scolaire portant sur la mise en œuvre d'un processus de médiation entre élèves du cycle 3 (collège- école élémentaire) impliquant des enfants volontaires pour assurer un rôle de médiateur en vue d'une aide lors de conflits entre élèves. Les enfants concernés ont suivi une formation dédiée. Des réunions de médiation se sont déjà tenues avec succès.

Effectifs pour la rentrée 2017-2018 :

19 PS 15 MS 22 GS 20 CP 21 CE1 30 CE2 18 CM1 26 CM2 soit un total de 171 élèves

Aménagement du temps scolaires : les enseignantes seraient favorables à un retour à la semaine à 4 jours. Le comité de parents réalise une enquête auprès de toutes les familles. Il est nécessaire d'attendre le décret ministériel d'application autorisant le retour à 4 jours d'enseignement et donc la suppression des

TAPs. La commission scolaire se réunira le jeudi 29 juin à 19 H 30, pour analyser les retours du questionnaire aux parents transmis par le comité des parents et le lundi 3 juillet avec l'association familiale, les enseignantes, les parents-élèves afin de partager les éléments d'information et surtout prévoir l'organisation des TAPs dans le cas où le décret ministériel ne permettrait pas à notre commune d'arrêter ceux-ci.

- Commission communication

La lettre d'information se finalise, mais elle doit être terminée pour le mercredi 21 juin et transmise le jeudi 22 auprès de l'imprimeur.

- Syndicat du Suran

Jacques CORRETEL informe le conseil municipal d'un transfert de compétences. Regroupement de plusieurs syndicats de rivières

- Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain

Le maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années le règlement de la cotisation de la commune n'est pas versée en totalité du fait de son désaccord et l'existence de 3 bassins versants sur le territoire communal. Il fait part au conseil municipal de la mise en demeure pour régler le solde des cotisations depuis 2007 soit au total 25 185,61 €.

QUESTIONS DIVERSES

aucune

**Le Maire
Laurent PAUCOD**